

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
Présents	14
Votants	16

**Date de convocation
14/11/2025****Date d'affichage
14/11/2025**Objet : facturation
cinéma en plein air 2025**Délibération n° 2025DEL031****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC****Séance publique du 20 novembre 2025**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes C.CARLIER, N.COIGNAC, M.COMES, N.DUPIN,
M.FOURGEAUD, L.GRAPTON, S.GUITARD,
C.MOURNETAS,
MM JP.CHAZELAS, S.COLDEBOEUF, C.GOURINCHAS,
S.PECHEP, A.PORTHEAULT, F.RECORD.

Procurations :

D.LEYRIS procuration donnée à A.PORTHEAULT
A.LAFEUILLE procuration donnée à S.PECHEP

Absents : A.BRUNET, C.BOURGER, N.BAYLE

Secrétaire de séance : L.GRAPTON

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que le Conseil Municipal de Jeunes, a organisé une soirée cinéma en plein-air. La facture s'élève à 2 031.50 € T.T.C. La commune de Solignac a payé l'intégralité de la somme qui sera refacturée à :

- Briance Loisirs section enfance jeunesse : 527.50 € TTC
- Comité des fêtes : 500 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'émission d'un titre de recettes, d'un montant de 527.50 € au nom de la section enfance jeunesse de Briance Loisirs,
- Autorise l'émission d'un titre de recettes, d'un montant de 500 € au nom du Comité des fêtes de Solignac,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 28/11/25
Et la publication le 28/11/25



Alexandre PORTHEAULT